

PROJET DE LOI

adopté

le 18 décembre 2012

N° 54
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2012-2013

PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de l'accord de **partenariat économique** entre la **Communauté européenne** et ses **États membres**, d'une part, et les **États du CARIFORUM**, d'autre part.*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 4080, 4419 et T.A. 876.

Sénat : 454 (2011-2012), 211 et 212 (2012-2013).

Article unique

Est autorisée la ratification de l'accord de partenariat économique entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et les États du Cariforum, d'autre part, (ensemble sept annexes, trois protocoles et dix déclarations communes), signé à Bridgetown (la Barbade), le 15 octobre 2008, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 18 décembre 2012.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 4080 (AN, 13^{ème} législ.).